Publié le : 21/07/2025

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250710-DE2025_76-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-76 DIVERS DEVIS

Plusieurs devis sont présentés :
-devis pour la peinture des boiseries de l'église de Dolo est présenté : SARL POIDEVIN : **3 560.90 € HT**
-devis de réfection de Voirie rue de Penthièvre et St Igneuc : entreprise Eurovia : **2 031 € HT**
-devis de la Société FOUCHER pour permettre la reprise de concessions dans les cimetières de la commune (avec enlèvement des monuments, dalles, fourniture reliquaire…) : **24 179.17 € HT**. La facturation sera faite au réel des travaux exécutés.
-Avenant marché Voirie Lot Boutard pour la réfection du chemin piétonnier et le remplacement de tampons eaux usées **5 920 € HT** (soit 2.1% du montant du marché initial de la Société Colas de 295 052.10 € HT).
-Participation financière au reboisement du Petit Etang : estimatif réalisé par le service environnement de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer : **5 985 € HT** sur 29 926 € HT soit 20 % du coût total, 23 941 € (80 %) reste à la charge de LTM.

AVIS DE LA COMMISSION : la commission donne son accord aux devis présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux devis présentés ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer Ces devis.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC

